

## Compte rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2021

### Approbation procès-verbal réunion antérieure

Il y a un doublon du paragraphe A/ Observatoire petite enfance sur le point II Intercommunalité et le point B/ Fonds de concours est manquant, ces 2 points corrigés, le procès-verbal du conseil municipal du 15 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### Intercommunalité

▪ **Rapport d'activité 2020** : M. le Maire présente le rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) qui relate le changement des conseils municipaux. Il aborde certains points de ce rapport, notamment les dossiers liés à la crise sanitaire avec le fonds renaissance et le fonds de relance. Le dossier sport, dont il est vice-président, a permis d'établir un diagnostic de l'existant des 22 communes du territoire. Le dossier innovant de l'hydrogène est un point marquant de cette intercommunalité et certains sujets comme l'eau potable, la Gemapi avec la décentralisation de l'Etat et les déchets sont et continueront d'être au cœur des discussions. De nouveaux services ont vu le jour comme France Services, Magali MORIN précise sur ce point qu'un comité de pilotage est en place pour suivre son évolution malgré l'absence de certains acteurs extérieurs, développer le problème de locomotion pour l'accès à ces services publics et former 2 services civiques pour pallier à certains manquements sur ces pôles. M. le Maire présente encore quelques points en rappelant, par exemple, que le transport notamment des écoliers vers la piscine est pris en charge par l'intercommunalité, que la MARPA d'Artannes offrant un hébergement aux personnes encore autonomes est déficitaire car il reste des places disponibles au sein de cette structure. Après lecture et sans question particulière, les élus prennent acte de ce rapport.

▪ **Bibliothèque et 20 ans** : Magali MORIN, sur présentation de l'affiche réalisée par le service communication de Touraine Vallée de l'Indre, détaille cette journée festive programmée le samedi 11 décembre, à savoir slam avec Marcel GOUDEAU le matin, vin d'honneur et hommage à Jean-Louis CHEDOZEAU le midi, atelier dessin et dédicace avec Philippe LARBIER l'après-midi et spectacle conte de Noël sons et lumières avec pyrotechnie en début de soirée.

▪ **Point développement économique** : M. le Maire informe les élus que la communauté de communes prévoit d'accueillir une brasserie à côté de l'ombrière photovoltaïque pour offrir notamment un service de restauration aux chauffeurs stationnant sur ce parking ; qu'un magasin LIDL doit ouvrir ses portes en 2022 sur la zone Isoparc également ; que la ZAC de Montbazou va continuer à se développer.

▪ **Logement d'urgence** : M. le Maire présente la situation actuelle sur le territoire qui comptabilise 2 logements sociaux sur Sorigny et 1 sur Villaine les Rochers qui sont accessibles sous certaines conditions avec une limite de temps et un tarif arrêté. Un groupe de travail va se mettre en place pour harmoniser la gestion de ces logements sans doute avec une gestion directe de Touraine Vallée de l'Indre sur la définition des règles ; le numéro de téléphone requis en cas de besoin restant le 115.

## **Affaires scolaires et périscolaires**

■ **Point conseil d'école** : Xavier GAUTHIER relate les différents points abordés lors du conseil d'école :

- 54.5 % de vote cette année pour l'élection des parents d'élèves, 1 représentant par classe soit 6 parents titulaires et 6 suppléants. Les missions du conseil d'école ont été rappelées.
- Le règlement intérieur ne présente pas de souci particulier si ce n'est peut-être un point sur les horaires à revoir pour permettre la récupération des élèves d'un site à l'autre en fin de journée : actuellement il n'y a que 5 minutes d'écart.
- L'effectif de rentrée 2021 compte 136 élèves.
- La présence d'une seconde ATSEM l'après-midi est appréciée, il a été rappelé que cela n'est acté que pour cette année scolaire, les prévisions des effectifs à venir étant plutôt à la baisse.
- Des évaluations nationales ont été faites au sein de l'établissement. Le réseau d'aide est en place et fonctionne correctement.
- Des activités pédagogiques complémentaires ont été mises en place de 16h30 à 17h30, permettant un soutien aux élèves en difficulté.
- Les exercices de sécurité ont été effectués avec succès ; une demande d'alerte centralisée a de nouveau été formulée, la réponse apportée reste que ce système n'est pas obligatoire. Il a été demandé la possibilité d'occulter les vitres de la classe 1. Cela va être étudié.
- L'équipe enseignante remercie la réactivité des agents techniques en cas de besoin.
- L'aménagement de la cour côté Godinière a fait l'objet de propositions des enseignants mais les élus préconisent une concertation en amont afin d'apporter une cohérence sur ce projet. Un rendez-vous est programmé prochainement sur ce sujet.
- Axes pédagogiques entre autres :
  - L'activité piscine a repris pour les élémentaires en partenariat avec la Communauté de Communes.
  - Les enseignants ont recruté 2 stagiaires agréés intervenant musical qui n'interviennent que le matin sur la 1<sup>ère</sup> période et toute la journée sur la 2<sup>ème</sup>. Cette organisation revient au même sur la prise en charge du défraiement d'un aller-retour et d'un repas définie par la commune.
  - Une intervention de l'Education Nationale « non au harcèlement » est également programmée.
  - La fréquentation de la bibliothèque se fait tous les 2 ou 3 semaines ; en amont de l'anniversaire des 20 ans, Philippe LARBIER, créateur de bande dessinée va venir animer un atelier auprès des enfants.
  - Une intervention de la gendarmerie de Sainte Maure de Touraine sur les dangers d'Internet a été proposée aux élèves de CM2 le 18 octobre.
  - L'équipement numérique pour les maternels est opérationnel mais les enseignants sont dans l'attente de formation.
  - Le spectacle de Noël, offert par l'APE, se déroulera le 3 décembre.
  - La date de la fête de l'école reste à programmer en fonction de la disponibilité des salles communales.

## **Budget Finances**

▪ **Tarifs communaux** : M. le Maire rappelle aux élus que divers tarifs communaux peuvent faire l'objet d'une revalorisation par le conseil municipal. Il préconisait que ces tarifs soient étudiés par la commission ad hoc mais cela n'a pu se tenir cette année. Aussi, il propose de maintenir les tarifs des concessions de cimetières, des salles communales et des photocopies sans modification. Les tarifs des salles ont été augmentés pour 2021 de 2 % avec l'idée que cela correspond aux dépenses diverses de fluides mais il préférerait qu'un travail plus approfondi soit mené par la commission. Le sujet de redevance d'occupation du domaine public sera également étudié en commission. Les élus acceptent cette proposition à l'unanimité.

▪ **Subventions diverses** : M. le Maire fait un point rapide sur l'état des dépenses de subvention à ce jour. Une demande, répondant à l'accord de principe retenu par le conseil municipal à savoir 25 € par élève, de la MFR de Bourgueil pour 1 élève est donc accordée. Sur proposition de M. le Maire, une subvention de 200 € aux sapeurs-pompiers du centre le Balzac à Thilouze est également accordée. Suite à une réunion de l'ACIL Projet grandes infrastructures LGV SEA et élargissement A10, M. le Maire propose d'adopter la proposition émise par l'assemblée d'élus de soutenir l'association AGIR A10, déboutée en 1<sup>ère</sup> instance du recours administratif qui avait été initié, à hauteur d'environ 0.20 € par habitant, soit 200 €. Les élus acceptent, à l'unanimité, cette proposition. M. le Maire précise qu'il convient d'annuler la décision, prise par délibération DE\_2021\_22 du 2 juillet dernier, d'octroyer une subvention pour la SPA de 250 € car seuls les bons de stérilisation sont payants au-delà des 5 premiers offerts et doivent, dans ce cas faire l'objet d'une convention, ce qui n'a pas été fait pour 2021. Ce point a été fait en partenariat avec la référente SPA. Les élus approuvent cette annulation de subvention qui n'avait jusque là pas encore été versée.

▪ **Informations budgétaires** :

▪ **Dossier subvention au titre des amendes de police 2021** : M. le Maire informe les élus que la demande de subvention au titre des amendes de police déposée sur le projet d'aménagement sécurité du carrefour RD21- rue des Barons n'a pas été acceptée par la commission d'attribution. M. le Maire en reparlera avec les élus du Département chargé de la voirie pour explications.

▪ **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2021 (FDPTP)** : M. le Maire informe les élus que la commune a bénéficié d'un montant de 9 096.91 € au titre du FDPTP 2021.

▪ **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement (FDPTADE) 2021** : M. le Maire informe les élus que la commune a bénéficié d'un montant de 21 918.96 € au titre du FDPTADE 2021 soit une augmentation de 3.43 % par rapport à l'année dernière.

▪ **Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2022** : M. le Maire rappelle le principe de cette subvention départementale qui se scinde en 2 parties, une partie « socle » plafonnée à 11 214 € proposée chaque année et une partie « projet » d'un montant plus important en fonction du dossier mais qui ne peut être sollicitée que 2 fois au cours d'un mandat, ces 2 subventions ne pouvant représenter que 50 % des dépenses engagées.

M. le Maire propose de déposer un dossier sur la partie « socle » pour le projet de city stade qui s'élèverait à 58 000 €HT. Les élus acceptent, à l'unanimité, cette proposition.

## **Travaux communaux**

▪ **Point bâtiment scolaire** : M. le Maire précise que l'entreprise Champigny Segelles a été mise en demeure d'apposer des bavettes sur les rebords de fenêtres coupants. Un schéma doit être présenté en

amont et l'intervention se fera un mercredi avant les prochaines vacances scolaires. Par ailleurs, les plinthes ont été peintes en violet comme le revêtement du sol lors des dernières vacances scolaires.

▪ **Divers points :** Christian RONDINEAU spécifie que les travaux de rénovation de l'éclairage public devraient débuter mi-février 2022. D'autres études, à titre indicatif, ont été lancées sur le secteur du Bry, l'Arche et l'entrée Est du bourg. Les illuminations de Noël vont être apposées fin de semaine prochaine, un contact auprès du SIEIL est préconisé en amont. Christian RONDINEAU s'étonne des câbles de la fibre restés sur le trottoir rue Dame Milon notamment, M. le Maire va reprendre contact avec le référent du Département pour faire un point. Il est constaté, sur d'autres communes, l'apposition d'un poteau pour la fibre en parallèle des poteaux électriques déjà en place, ceci semble aberrant et la commune sera vigilante en cas de demande dans ce sens.

## Urbanisme

▪ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :** Les élus décident, à l'unanimité, de ne pas préempter :

- sur le terrain et bâti sis 7 chemin de la Gentillerie.

▪ **Réforme taxe d'aménagement :** M. le Maire tient à informer les élus d'une évolution à venir sur la taxe d'aménagement et sa perception. Actuellement, cette taxe est exigible dès le 12<sup>ème</sup> mois suivant la délivrance de l'arrêté autorisant les travaux, à compter de 2023, elle sera exigible à compter de la réception de la déclaration d'achèvement des travaux, rendant plus aléatoire sa date de perception et nécessitant un surcroît de suivi en la matière. M. le Maire réfléchit à l'instauration d'une commission communale d'urbanisme qui examinerait certains dossiers et interviendrait sur les contrôles de conformité.

▪ **Saisine par voie électronique des demandes d'urbanisme au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :** A compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, il sera possible de déposer de manière dématérialisée une demande d'urbanisme, permis de construire, déclaration préalable... via un compte France Connect. Le dépôt « papier » restera encore possible. Les services instructeur d'urbanisme devront donc composer avec les réceptions « électronique » et les réceptions « papier » qu'ils devront incorporer au système électronique.

## Dates à retenir

- 20 ans de la bibliothèque
- Permanence commissaire enquêteur
- Repas de Noël de la cantine

**Samedi 11 décembre** à partir de 10h00 – bibliothèque

**Mardi 14 décembre** de 13h30 à 16h30 – mairie

**Judi 16 décembre** de 11h30 à 14h00  
repas « cantine » en commun par la suite offert par la commune

- Repas du personnel

**Vendredi 17 décembre** – à 20h00 – lieu à définir

## 2022

- Cérémonie des vœux
- Prochains CM
- Commissions finances (prépa budget)
- Conseils d'école

**Vendredi 14 janvier** à 19h00 – salle « Les albizzias »

**Vendredi 21 janvier** à 20h00 – mairie  
25/02– 25/03– 29/04– 03/06– 01/07– 26/08– 30/09–  
04/11– 09/12

**Mercredi 26 janvier** à 18h30 – mairie

**Mercredi 2 février** à 18h30 – mairie

**Mardi 1er février** à 18h00 – lieu à définir

**Mardi 7 juin** à 18h00 – lieu à définir

- Commissions communales – le bureau municipal fixera et communiquera prochainement les dates des commissions communales pour **l'année 2022** afin que chacun puisse bloquer son agenda.

### **Divers**

- **Enquête publique parcellaire complémentaire élargissement A10** : Une enquête publique parcellaire complémentaire relative à l'élargissement A10 se déroulera du 6 au 22 décembre 2021. Une permanence du commissaire enquêteur est programmée le mardi 14 décembre de 13h30 à 16h30. Cette enquête publique et le registre afférent sont disponibles aux ouvertures du secrétariat de mairie dans la salle de conseil municipal.
- **Point COVID19** : M. le Maire précise qu'un arrêté préfectoral, ce jour, rappelle les gestes barrières et la vigilance à maintenir et invite les élus à la prudence.
- **Offres formation pour les élus** : M. le Maire stipule qu'il existe nombre de formations à destination des élus dispensées par des organismes privés mais également par l'Association des Maires d'Indre et Loire (AMIL). Il rappelle que c'est un droit et qu'il ne faut hésiter à se former afin de croiser ses connaissances.
- **Convention avec l'association « Les jardins de demain... »** : Un travail en amont a été initié par Magali MORIN sur une convention d'occupation du terrain communal par l'association « Les jardins de demain... » qui mérite d'être discuté et présenté en commission. Cette convention sera finalisée à l'issue du travail de la commission.
- **Convention Cofiroute et chemin ancienne lagune** : Une convention, relative à la réalisation d'un chemin d'accès à l'ancienne lagune, initiée par Cofiroute, vient d'être reçue ce jour. M. le Maire et François RISETTI étudieront la teneur de cette convention et en aviseront les élus lors d'une prochaine séance.

Le secrétaire de séance